

# Entre Nous

N° 40  
Novembre 1999

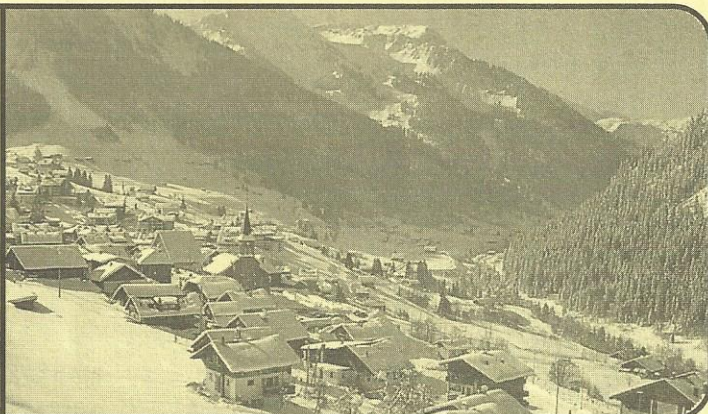


Photo : Studio Yvon, Châtel

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHATEL - B.P. n°34 - 74390 CHATEL

Toute l'équipe  
des responsables de l'Association  
des résidents de Châtel  
présente à tous ses membres  
un très joyeux réveillon  
et une très bonne  
et heureuse année 2000!



... Pensée ...

"La réalité de demain  
est faite de l'utopie  
d'hier et d'aujourd'hui..."

André GIDE

## Le bridge à Châtel



Une bonne partie des personnes qui s'étaient déclarées amateurs de bridge ont eu l'occasion de se rencontrer à Châtel durant l'été dernier et de s'adonner à ce jeu sympathique.

Ces rencontres se sont déroulées dans une ambiance extrêmement agréable chez l'un et chez l'autre, très simplement. Chacun se réjouira de ce que les tentatives de rassembler des joueurs commencent à se concrétiser.

Que les amateurs qui ne se seraient pas encore déclarés n'hésitent pas à nous contacter. Nous les incluons volontiers dans ce premier noyau. Continuons donc en si bon chemin, car ce n'est encore qu'un début !

Nous allons prendre contact avec les bridgeurs de La Chapelle afin d'élargir éventuellement notre cercle.

Pour le contact, s'adresser à M. JADOT via la B.P. 34 à Châtel.

## Un exposé-débat

sur "La mondialisation à l'heure de l'Europe"  
présenté par M. Georges BRONDEL, directeur général  
honoraire à la Commission européenne,  
se tiendra le lundi 27 décembre prochain à 18 h  
dans la salle La Châtelaine.

Je conserve un excellent souvenir de la réunion d'été 1999 à Plaine-Dranse, qui s'est déroulée sous les meilleurs auspices avec un temps agréable.

M. CHALOYARD, maire adjoint, et M. RUFFET, directeur de la S.E.M., ont répondu très courtoisement aux nombreuses questions de l'assistance, qui ont porté sur les sujets d'actualité concernant les activités de la station.

Il faut souligner les bonnes nouvelles recueillies pour le ski :

- identité des tarifs entre les autochtones et les résidents. Ce fut un sujet de discussion assez vif de la part de quelques membres à l'assemblée générale 1998 (les nouveaux tarifs de ski pour la saison 1999/2000 sont indiqués par ailleurs) ;
- mise en service du système "Mains libres" dès la prochaine saison ;
- meilleure adaptation des horaires pour les demi-journées, sans oublier les travaux prévus sur les télésièges de Cornebois et du Crêt et protection contre les avalanches.

## Le mot du président

Je n'ai pas manqué de faire état devant le représentant du maire, excusé, des problèmes qui préoccupent principalement les résidents :

- importance de la dette communale et de la charge fiscale ;
- développement jugé excessif des constructions ;
- difficultés de circulation.

M. CHALOYARD a répondu en mettant à l'actif de la commune plusieurs améliorations (navettes, trottoirs, fleurissement...) et précisant les charges qu'elle devait supporter (maison châtelaine, construction scolaire...), qui obligent à faire appel à de nouveaux emprunts.

Je tiens en fin de compte à confirmer que cette journée du 5 août 1999 s'est déroulée sous le signe d'une excellente convivialité.

Merci aux participants !

Jean-Louis WACHÉ

**EXTRAIT DES TARIFS DES REMONTÉES MÉCANIQUES HIVER 1999/2000 - SEMAINES "NORMALES"** (du 25.12.1999 au 02.01.2000 et du 05.02.2000 au 03.03.2000)  
**Pour les tarifs SEMAINES "PROMOTIONNELLES"** (du 11.12.1999 au 24.12.1999, du 01.01.2000 au 05.02.2000 et du 04.03.2000 à la fin de la saison),  
 consulter l'Office de tourisme ou les caisses des remontées mécaniques

Tarifs en FF

Durée de validité des forfaits	• CHATEL •												• PORTES-DU-SOLEIL • (12 stations F + CH)											
	TARIFS PUBLICS						FAMILLES						INDIVIDUELS											
	AUTOCHTONES (RÉSIDENTS ET CHÂTELLANS)						FAMILLES						INDIVIDUELS											
	INDIVIDUELS		FAMILLES		INDIVIDUELS		FAMILLES		INDIVIDUELS		FAMILLES		INDIVIDUELS		FAMILLES		INDIVIDUELS							
Tarifs publics		Avec assurance ski		Sans assurance ski		Avec assurance ski		Sans assurance ski		Avec assurance ski		Sans assurance ski		Avec assurance ski		Sans assurance ski		Avec assurance ski		Avec assurance ski		Avec assurance ski		
Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	
1/2 journée	111	89	83	98	73	111	89	83	111	89	83	98	73	111	89	83	111	89	83	141	113	94	113	94
1 jour (à 11 h)	140	112	105	123	92	140	112	105	140	112	105	123	92	140	112	105	140	112	105	-	-	-	-	-
1 jour	170	136	128	150	136	170	136	128	170	136	128	150	136	170	136	128	170	136	128	207	165	139	207	166
2 jours	326	261	245	287	261	326	261	245	326	261	245	287	261	326	261	245	326	261	245	403	323	270	403	323
2 jours incomp.	287	230	215	253	230	287	230	215	287	230	215	253	230	287	230	215	287	230	215	-	-	-	-	-
3 jours	450	360	338	396	360	450	360	338	450	360	338	396	360	450	360	338	396	360	338	565	452	378	565	452
4 jours	557	446	418	490	446	557	446	418	557	446	418	490	446	557	446	418	490	446	418	714	571	478	714	571
5 jours	635	508	476	559	508	635	508	476	635	508	476	559	508	635	508	476	559	508	476	846	677	567	846	677
5 jours n.c. (1)	680	544	510	599	544	680	544	510	599	544	510	599	544	680	544	510	599	544	510	1055	850	715	1055	850
5 j. n.c. + 1 P&B (2)	866	693	635	785	693	866	693	635	785	693	635	785	693	866	693	635	785	693	635	-	-	-	-	-
6 jours	723	579	542	636	579	723	579	542	636	579	542	636	579	723	579	542	636	579	542	964	771	646	964	771
6 jours inc. (3)	701	561	526	617	561	701	561	526	617	561	526	617	561	701	561	526	617	561	526	-	-	-	-	-
7 jours	809	647	607	712	647	809	647	607	712	647	607	712	647	809	647	607	712	647	607	1078	862	722	1078	862
8 jours	891	713	668	784	713	891	713	668	784	713	668	784	713	891	713	668	784	713	668	1188	950	796	1188	950
9 jours	972	777	729	855	777	972	777	729	855	777	729	855	777	972	777	729	855	777	729	1295	1036	868	1295	1036
10 jours	1050	840	787	924	840	1050	840	787	924	840	787	924	840	1050	840	787	924	840	787	1399	1119	937	1399	1119
10 jours n.c.	1142	918	862	1142	918	1142	918	862	1142	918	862	1142	918	1142	918	862	1142	918	862	-	-	-	-	-
11 jours	1124	899	843	989	899	1124	899	843	989	899	843	989	899	1124	899	843	989	899	843	1498	1198	1004	1498	1198
12 jours	1195	956	896	1052	956	1195	956	896	1052	956	896	1052	956	1195	956	896	1052	956	896	1593	1275	1068	1593	1275
13 jours	1259	1007	944	1108	1007	1259	1007	944	1108	1007	944	1108	1007	1259	1007	944	1108	1007	944	1678	1342	1124	1678	1342
14 jours	1312	1050	984	1155	1050	1312	1050	984	1155	1050	984	1155	1050	1312	1050	984	1155	1050	984	1749	1399	1171	1749	1399
5 1/2 j. n.c. (4)	520	420	395	520	420	520	420	395	520	420	395	520	420	520	420	395	520	420	395	725	585	490	725	585
14 1/2 j. n.c. (5)	1263	1015	952	1263	1015	1263	1015	952	1263	1015	952	1263	1015	1263	1015	952	1263	1015	952	-	-	-	-	-
Season (avec été)	2650	2120	1990	2250	1800	2650	2120	1990	2250	1800	1690	1875	1505	1410	1875	1505	1410	1875	1505	3518	2814	2357	2988	2390
1/2 saison	1145	920	865	1145	920	1145	920	865	1145	920	865	1145	920	1145	920	865	1145	920	865	1145	920	865	1145	920

**Attention !**  
 Les forfaits ne seront plus désormais ni remplacés en cas de perte, ni remboursés en cas d'accident de ski, à moins que les skieurs aient souscrit au préalable auprès de l'exploitant la garantie "Sécurski".

**Définition catégories clients**  
**Résidents** et Châtellans font désormais partie de la même catégorie tarifaire, celle des "Autochtones", constituée par les propriétaires d'appartements de Châtel, y résidant à titre temporaire ou permanent et y acquittant la taxe d'habitation.  
**Familles** : ensemble de membres de la même famille constituée d'au moins quatre personnes achetant en même temps quatre forfaits de même durée (livret de famille à présenter)

**Limites d'âge** (Châtel et Portes-du-Soleil)  
 Moins de 5 ans : forfait gratuit  
 De 5 à 16 ans : tarif enfants  
 De 16 à 60 ans : tarif adultes  
 De 60 à 75 ans : tarif seniors  
 + de 75 ans (Châtel) : forfait gratuit  
 + de 75 ans (Portes-du-Soleil) : tarif seniors  
 (Age à justifier par présentation de la carte d'identité ou du livret de famille)

**Journées non consécutives**  
 (1) 5 jours non cons. Châtel (nominatif, 7 jours)  
 (1) 5 jours non cons. Portes-du-Soleil (au porteur, saison hiver)  
 (2) 5 jours non cons. + 1 jour Portes du Soleil (nominatif, 7 jours)  
 (3) 6 jours inc., soit 5,5 jours (nominatif, 1/2 journée + 5 jours cons.)  
 (4) 5 demi-journées non cons. (au porteur, saison hiver)  
 (5) 14 demi-journées non cons. (au porteur, saison hiver)  
**Nombre de forfaits** à tarif réduit attribués aux résidents par appartement (CHATEL et PORTES-DU-SOLEIL) : autant de forfaits que de membres de la famille, ascendants et descendants.

## EXTRAITS TARIFS REMONTÉES MÉCANIQUES Hiver 1999/2000 (en FF)

POSSIBILITÉS DE REMONTÉES MÉCANIQUES		ADULTES				
		LUGE individuels		LUGE accompagnés		
PRESTATIONS A L'UNITÉ	Par tickets	<b>Télesièges et piste de luge</b>				
		- 1 passage.....		18 F	24 F	
		<b>Téléskis Ruby et Covagny</b>		Individuels		
	- 1 montée.....		7 F			
	- 10 montées.....		45 F			
	Autres téléskis : 1 montée.....		12 F			
Avec carte à points		<b>Télécordes Sup.-Châtel et Pré-la-Joux</b>				
		- 1 montée.....		7 F		
		- 10 montées.....		45 F		
	<b>Télécordes parking Pré-la-Joux.....</b>		GRATUIT			
	<b>Achat de points</b> .....		50 points : 100 F			
	(valeur du point : 2 F)					
<b>Emploi des points</b>						
- Télécabine.....		Montée : 10 points - Descente : 5 points				
- Télésiège Pierre-Longue.....		Montée : 10 points - Descente : 5 points				
- Tous téléskis.....		1 montée : 8 points				
- Téléskis Ruby et Covagny.....		1 montée : 3 points				
- Autres téléskis et télécordes.....		1 montée : 5 points				
Forfait	<b>Stage de débutants de Super-Châtel</b>		INDIVIDUELS		FAMILLES	
			Adultes	Enfants	Adultes	Enfants
	- 1/2 journée.....		60 F	45 F	55 F	40 F
	- 1 journée.....		100 F	72 F	88 F	64 F

(pas d'avantage particuliers aux résidents)

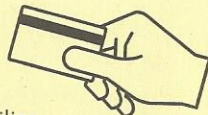
## Les nouveautés pour cet hiver...

### Le "Mains libres"

Grâce à une carte à puce de couleur "bleue", ce nouveau système vérifie la validité de votre forfait directement dans votre poche; plus besoin pour le skieur de "pointer" à chaque remontée mécanique. : 20 F la carte à puce (support payant mais réutilisable de séjour en séjour; pas de remplacement en cas de perte ou de vol).

**Mains libres +** : 40 F la carte puce (support payant mais réutilisable de séjour en séjour); mémorise les coordonnées du détenteur et lui assure ainsi le remplacement de son support en cas de perte ou de vol (support offert pour l'achat d'un forfait saison).

Note : les tarifs "Autochtones" ne seront délivrés qu'en "Mains libres".



### Les offres spéciales

- Des forfaits week-end ou 6 jours ne commençant qu'à midi.
- Pour les lève-tard, un forfait journée à partir de 11 h.
- Les forfaits 5 ou 14 demi-journées non consécutives permettant de concilier ski et repos, ski et garde des enfants.

### La carte fidélité "Fidél'Ski" : nouveauté du "Mains libres"

Grâce au nouveau système de support "carte à puce", les skieurs pourront bénéficier de points bonus lors de leur achat de forfait, à tout moment et contre un certain nombre de points, contre un forfait journée Portes-du-Soleil gratuit... Cette offre n'est pas valable pour les forfaits saison. 10 F d'achat = 1 point. 200 points = un forfait d'un jour Portes-du-Soleil.

### Les assurances "Sécurneige" et "Sécurski"

Ces assurances permettront au skieur d'obtenir le remplacement ou le remboursement de son forfait, en cas de perte ou de départ avancé.

### Le ski en nocturne

Une fois par semaine, tout au long de la saison, vous aurez la possibilité de skier en nocturne sur la piste du stade du Linga, entièrement éclairée et sonorisée...

### Les circuits découverte

A Châtel, trois circuits auront pour guide les animaux de nos montagnes : le **Choucas**, le **Blanchot** et l'**Ourson**. Ils seront pour vous les ambassadeurs de notre station pour votre plus grand plaisir et votre sécurité. Suivez leurs traces, ils vous guideront tout au long de votre parcours selon votre niveau de ski, rouge ou bleu, et le temps dont vous disposez : demi-journée ou journée.

C'est très simple : il vous suffira de suivre l'animal que vous aurez choisi. Sa trace vous guidera en permanence sur les balises et les panneaux bordant tout le long de votre parcours. Il vous conduira vers les plus beaux endroits de la station, par les remontées les moins encombrées avec la garantie de ne jamais vous perdre.

### Le Jardin des "Pitchounes"

Premières glisses pour les enfants de 3 à 5 ans à l'école de ski Francis Sports.

Informations diffusées avec l'aimable autorisation des Portes-du-Soleil et de l'Office du tourisme.

## BOB-LUGE

### Règles particulières de fonctionnement

- Enfants de moins de 3 ans : **NON ADMIS**
- Les enfants de moins de 8 ans doivent être obligatoirement accompagnés
- Tarifs "habituels" (plusieurs montées) : se renseigner à la caisse

## EXTRAIT TARIFS PARKING SOUTERRAIN PLACE DE L'ÉGLISE hiver 1999/2000

### Tarifs d'abonnement (en FF)

A l'heure	A la journée	De longue durée		
			Indiv.	Résid.
1 h 3	1 j. 50	Semaine	315	285
2 h 5	2 j. 90			
3 h 10	3 j. 130			
4 h 15	4 j. 180	Quinzaine	565	510
5 h 20	5 j. 225			
6 h 25	6 j. 270	Mois	950	850
7 h 30	7 j. 315			
8 h 35	8 j. 315			
9 h 40	9 j. 355	Saison	1500	1200
10 h 45	10 j. 400			

Remarque : toute heure ou journée commencée est due en totalité.

## EXTRAIT TARIFS PATINOIRE de VONNES (en FF)

	Adultes	Enfants - 16 ans
Entrée sans location de patins	20 F	15 F
Entrée avec location de patins	35 F	25 F
Abonnement Saison	250 F	200 F
Nocturnes avec location de patins	28 F	28 F

NOTA : les tarifs "Carte Neige" ainsi que le tarif des horodatrices sont identiques à ceux de l'an dernier.

## HORODATRICES

Durée de stationnement	Prix
De 0 h 00 mn à 0 h 15 mn	1 F
De 0 h 15 mn à 0 h 30 mn	3 F
De 0 h 30 mn à 0 h 45 mn	5 F
De 0 h 45 mn à 1 h 00 mn	7 F
De 1 h 00 mn à 1 h 15 mn	9 F
De 1 h 15 mn à 1 h 30 mn	11 F
De 1 h 30 mn à 1 h 45 mn	13 F
De 1 h 45 mn à 2 h 00 mn	15 F

L'horodatrice sous le cimetière peut être utilisée jusqu'à huit heures de stationnement.

# Les grandes dates de l'hiver 1999/2000

Noël en fête	Pour l'émerveillement des petits, Châtel vous propose un vrai Noël à la montagne, avec magie et illuminations en continu toute la semaine.
27 décembre	A 18 h, exposé-débat sur "La mondialisation à l'heure de l'Europe" par M. BRONDEL, salle de la Châtelaine.
28 décembre	A 18 h, <b>assemblée générale de l'Association des résidents de Châtel</b> , salle de la Châtelaine.
30 décembre	A 17 h 45, exposé d'astronomie par A. JADOT, salle de la Châtelaine.
Saint-Sylvestre	Durant une semaine, belle surprise pour tous ceux qui auront choisi de franchir le pas du nouveau millénaire à Châtel : feux d'artifice, spectacles, musiciens, jeux concours, descente aux flambeaux, animations diverses sur le thème du passage à l'an 2000.
7 janvier	La nuit des Mamans de Châtel : soirée dansante et tombola géante.
13 et 14 janvier	Course F.I.S. super-géant dames.
22 janvier	Critérium minimes, super-géant hommes et dames.
Du 22 janvier au 5 février	Semaine des produits du terroir : les professionnels de la restauration de la station vous feront découvrir les trésors du terroir.
26 février	Critérium minimes, slalom hommes et dames.
Du 4 au 11 mars	Une semaine de carnaval : saltimbanque, défilé, spectacle sur neige et illuminations seront au programme.
26 mars	Grand prix de Châtel (course de ski alpin).
6 avril	La "Ernest Farquet" : montée du Linga en ski de randonnée.
Vacances de Pâques	Châtel accueille le championnat de France des pisteurs secouristes.



## Réalisations de l'association

**A votre attention : article paru sous ce titre dans le n° 39**

La rédaction de l'article ci-dessus aurait pu faire croire que notre Association revendiquait une série d'actions et de décisions de la Municipalité. Notre Association n'étant pas une entreprise de travaux publics, ce n'était évidemment pas le cas !

En réalité, ces décisions ont été le résultat d'études, de suggestions, de souhaits de l'Association ; ils furent exposés au cours des nombreuses réunions par le conseil d'administration à la Municipalité, qui les considéra et les apprécia de manière positive, donnant ainsi lieu à des réalisations concrètes.

Nous espérons que cette mise au point corrigera une éventuelle mauvaise interprétation de l'article cité.

**Ils ont dit...**  
 "... L'Homme se découvre quand il se mesure à l'obstacle."  
 Antoine de SAINT-EXUPÉRY



## Délibérations du conseil municipal

(Extrait de l'article paru le 2 septembre 1999 dans "Le Dauphiné")

- Lors des dernières réunions, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :
- Il prend connaissance du projet de construction d'un jet d'eau au lac de Vonnes.
  - Le conseil prend la décision de mettre en œuvre la procédure d'appel d'offres pour les travaux de revêtement sur voies communales. Il prend acte des résultats de la consultation concernant la construction de trottoirs sur le CD 22 entre le chef-lieu de Vonnes, l'appel ayant été déclaré infructueux par la commission compte tenu du dépassement de l'estimation du maître d'œuvre. Le conseil sollicite le concours du service R.T.M. pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de paravalanches dans la section de Plaine-Dranse.
  - Il approuve les projets d'électrification programme 1999 concernant la mise en souterrain de lignes et l'éclairage public sur le CD 22 à l'avenant intervenu avec la société Bouygues Télécom pour la modification de l'installation technique sur le site du Morclan.
  - Le conseil demande au préfet de la Haute-Savoie l'ouverture de l'enquête parcellaire pour les servitudes de passage concernant le téléski de Vonnes, en application des dispositions prévues aux articles 53 et 54 de la loi Montagne.
  - Il décide de rejeter la proposition de la commune d'Abondance consistant en la réalisation de la station d'épuration au lieu-dit "Sous-les-Granges" moyennant la prise en charge du raccordement et du système de relevage des trois hameaux et donne son accord pour réadapter la station d'épuration, gérée actuellement en commun avec la commune de la Chapelle-d'Abondance.
  - Il demande que soit étudié un projet de route reliant les lieux-dits "l'Etringa" à "Sous-Vonnes".

## PROJET DE LA CARTE D'HÔTE

Les loueurs de meublés pourront remettre à leurs locataires une carte d'hôte contre paiement de la taxe de séjour.

A cette carte, nominative, seraient attachés certains avantages et privilèges tels que des réductions sur les tarifs de piscine, de pêche, de visite de monuments, de remontées mécaniques, de ski par exemple.

Tout ceci est, pour l'instant, à l'étude. Ces cartes seraient à retirer gratuitement à l'Office du tourisme. Elles seraient délivrées également à Abondance et à la Chapelle-d'Abondance.

Notons que ce procédé existe déjà dans d'autres stations françaises et suisses. Ceci n'est encore qu'un projet, qui doit normalement se concrétiser rapidement.

**Paul RIVAT**

## Adieu Célestin...

Dans la vallée, qui ne connaissait pas **Célestin Troillet**, l'ardoisier de la cascade de l'Essert, qui a fait des ardoises couvrant la plupart des maisons du pays ? Il est parti, le doyen de 91 ans, sans bruit, en ne se réveillant pas un matin, à la grande surprise des voisins ne le voyant pas dans son jardin de bonne heure. "L'ardoisier au cœur tendre", comme l'avait appelé un reporter de la télé au cours d'un reportage, a passé un demi-siècle dans sa carrière à tailler et modeler ce matériau, jusqu'en 1986, à l'effondrement de la falaise. Nous présentons à toute sa famille nos sincères condoléances. (Extrait du "Messager" du 5 août 1999)

# LA JOURNÉE DES RÉSIDENTS

Depuis quelques années déjà, ils se réunissent au sommet de Plaine-Dranse pour une journée de rencontre mais aussi de débats, ce afin de faire le point sur le fonctionnement et la gestion de la station qu'ils ont choisie pour leurs vacances. Des responsables de la station sont invités et répondent à leurs questions, notent leurs souhaits et essaient d'apporter des explications, voire des solutions, à leurs interrogations. Cette réunion 1999 s'est déroulée sur les terrasses de la "Pierre-aux-Loups", face à un superbe panorama montagneux et dans des conditions de temps agréables.

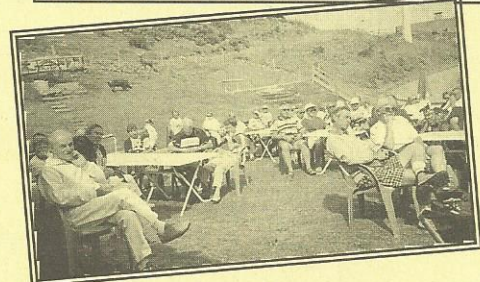
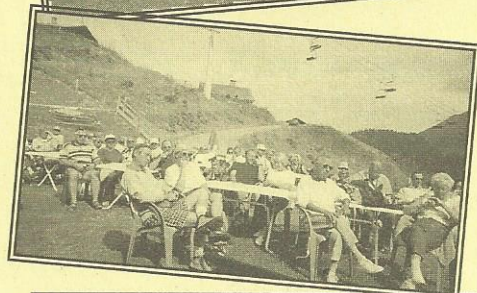
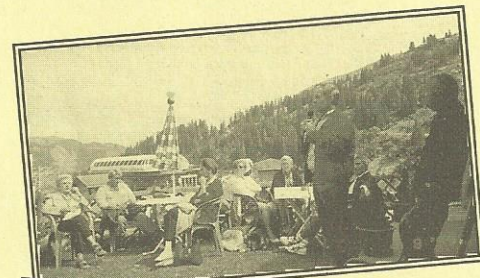
Les questions ont été nombreuses : la circulation à Châtel est certes plus fluide, mais les problèmes subsistent et la vitesse des voitures est excessive. Il faut limiter certains passages à 30 km/h, en tout cas poser davantage de panneaux de limitation de vitesse dans l'agglomération. Les constructions sont trop nombreuses : là aussi, il faudrait une limitation de vitesse ! Les travaux sont nuisibles et désagréables en saison ; ne faudrait-il pas les interdire ? La commune investit beaucoup ; sa politique d'emprunt n'est-elle pas excessive ? Autant de questions auxquelles ils ont répondu par le premier adjoint, avec un maximum de précisions, mais aussi de conviction sur la politique communale. Le président WACHÉ donna des explications sur les entrevues qu'il avait eues avec le maire, M. CRÉPY : "Une réunion intéressante et constructive", conclut-il.

Au-delà des demandes et des souhaits, il y eut également des satisfactions : le fleurissement est de plus en plus beau, la propreté du village s'est beaucoup améliorée, l'animation s'est nettement étendue, l'aménagement des nouvelles tarifications des remontées mécaniques donne satisfaction. A ce sujet, M. RUFFET avait, en préambule, apporté toutes les informations nécessaires. La piscine offre un environnement intéressant ; à quand une piscine couverte ? Ce fut un débat ouvert et qui se voulait constructif, même si demandes et réponses étaient empreintes d'une ferme conviction.

L'élu présent posa aussi quelques questions un peu provocantes, mais qui furent semblablement parfaitement reçues. "Les résidents que vous êtes et qui êtes en vacances ne pourraient-ils pas donner un peu de leur temps pour participer à l'animation, confectionner un "char des Résidents" pour la Saint-Laurent par exemple ?" N'y aurait-il pas un effort à faire pour le fleurissement des balcons d'appartement ? Un rapprochement par vos suggestions, initiatives ou démarches de bénévolat ne pourrait être que favorable à un échange et aux relations de l'avenir.

De part et d'autre, des notes furent prises. En conclusion, la communication passa parfaitement et grâce aux efforts et à une compréhension réciproque devrait, pour le futur, améliorer la qualité relationnelle et le confort de vie des uns et des autres.

Y. CHALOYARD ("Le Dauphiné")



## Montant de la cotisation

Comme indiqué par ailleurs dans les bulletins d'adhésion, la cotisation pour l'exercice 1999/2000 s'élève à 110 F. Nous vous expliquons comme suit :



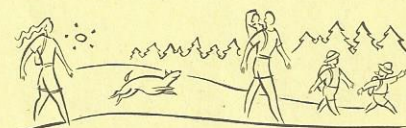
Le résultat de l'exercice précédent a fait apparaître une perte d'environ 12 000 F. Il fallait donc redresser cette situation déficitaire. Comme le montrent les chiffres, c'est chose faite à présent. Cela n'a pu être réalisé que grâce à une vigilance permanente de tous les membres de votre bureau, à la suppression d'un numéro du bulletin d'informations et à une réduction des trophées aux vainqueurs de la course de ski de février.

L'augmentation modique de la cotisation de 10 F a pour but :

1. de permettre une promotion publicitaire devant nous amener de nouveaux adhérents afin d'augmenter la force de notre représentativité et de compenser les départs inévitables ;
2. d'augmenter le nombre et la diversité de nos activités, de manière à offrir quelque chose de substantiel à nos adhérents. Ceci nécessitera le concours de tous ;
3. de revenir à la publication de quatre bulletins d'informations au lieu des trois de cette année. Ceci nous paraît indispensable pour maintenir les liens avec et entre tous les adhérents ;
4. intensifier les communications entre membres du bureau et entre ceux-ci et les adhérents.

Enfin, il faut noter que cette augmentation est la première depuis de très nombreuses années. Quant à l'année prochaine, il faudra commencer à penser et à s'adapter à l'euro !

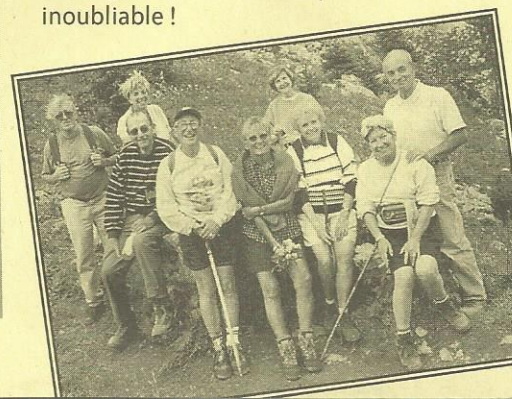
A. JADOT



## L'excursion du 12 août...

... avait été remise au samedi 14, en raison du mauvais temps ! Ce fut une belle marche, pas trop pénible, en direction du Chalet d'Ubine, où un repas très convivial nous attendait et où l'accueil de la cuisinière fut des plus chaleureux. Espérons que, l'année prochaine, nous serons un peu plus nombreux !..

L'excursion prévue pour le Lindaret avait dû être annulée également à cause du mauvais temps ! Quelques résidents avaient choisi l'excursion au lac d'Emosson : très belle journée dans un panorama inoubliable !





## LA PLACE DU SOLEIL DANS LA VOIE LACTÉE

La galaxie qui contient notre étoile Soleil - la Voie lactée - est un immense ensemble contenant environ cent milliards d'étoiles et des nuages interstellaires composés de gaz et de poussières micrométriques. Notre Soleil n'est qu'une étoile parmi ces milliards d'autres. La Voie lactée est une galaxie de la forme d'une lentille convexe d'un diamètre de 100 années-lumière (une A.L. = 10 000 milliards de km), dont le centre est renflé en forme de bulle et dont le reste est constitué de bras spiraux. La galaxie tourne sur elle-même en environ deux cents millions d'années. Notre

Soleil est situé à 30 A.L. du centre de la galaxie. La distance moyenne entre les étoiles est de 4 A.L., l'étoile la plus proche de la Terre se trouvant à une distance de 4,1 A.L. et le Soleil à 8 minutes-lumière.

Notre Soleil est une étoile ordinaire moyennement massive et dont l'énergie résulte de la nucléosynthèse, c'est-à-dire de la transformation par fusion de l'hydrogène en hélium.

La durée de vie estimée du Soleil est de 9 milliards d'années, dont 4,6 milliards d'années (âge actuel du système solaire) sont déjà écoulées.

Autour du Soleil, les orbites des neuf planètes : Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter, Saturne, Uranus, Neptune et Pluton.

## LES DISTANCES DES PLANÈTES AU SOLEIL

La distance de la Terre au Soleil est de 150 000 000 km (chiffre moyen arrondi). Cette distance est prise comme unité dans le système solaire et s'appelle l'Unité Astronomique (U.A.).

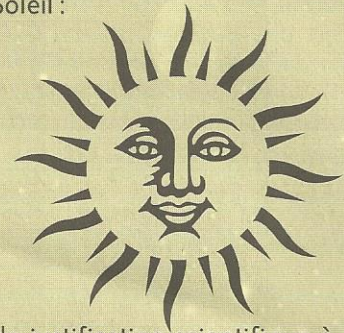
Quelle est la distance des autres planètes au Soleil ?

Considérez la série de chiffres : **0 - 3 - 6 - 12 - 24 - 48 - 96 - 192.**

Ajoutez 4 à chacun des termes de la série et divisez le résultat par 10. Vous trouverez : **0,4 - 0,7 - 1 - 1,6 - 2,8 - 5,2 - 10 - 19,6...**

Chacun des termes de la série correspond à autant de fois la distance de la terre au Soleil :

Mercure :	0,4 x 150 000 000 km = 60 000 000 km
Vénus :	0,7 x 150 000 000 km = 100 000 000 km (arrondi)
Mars :	1,6 x distance Soleil/Terre ou 1,6 U.A.
?	2,8 x distance Soleil/Terre ou 2,8 U.A.
Jupiter :	5 x distance Soleil/Terre ou 5 U.A.
Saturne :	10 x distance Soleil/Terre ou 10 U.A.
Uranus :	20 x distance Soleil/Terre ou 20 U.A.



Mais cette règle n'est plus valable pour Neptune et Pluton. On n'a jamais trouvé de justification scientifique à cette règle, appelée règle de **Titius-Bode**, du nom des deux astronomes qui l'ont trouvée ou l'ont remise en avant.

En ce qui concerne la distance de 2,8 U.A. marquée ci-dessus par un "?", il s'agit plus ou moins de l'orbite d'astéroïdes située entre Mars et Jupiter et qui comprend des corps célestes d'une dimension variant de quelques centimètres à quelques dizaines de kilomètres.

Les orbites des planètes sont situées approximativement dans un même plan, sauf Pluton, dont l'orbite forme avec celui-ci un angle de 17 degrés.

La planète la plus massive est Jupiter : 320 fois la masse de la Terre et son diamètre de 140 000 km. Pour rappel, le diamètre de la Terre est de 12 800 km.

## LES SATELLITES DES PLANÈTES

La terre a un satellite, la Lune, dont le plan de l'orbite fait un angle de 4 degrés environ avec le plan de l'orbite terrestre.

Mars en a deux : Phobos et Deimos.

Jupiter en a quinze, dont quatre très connus car visibles avec une petite lunette : Europe, Io, Ganymède et Callisto, appelés satellites galiléens car découvert par Galilée.

Saturne en a dix-sept, plus un magnifique anneau.

Uranus en a seize.

Pluton en a un : Charon.

Enfin, il faut encore mentionner les **comètes**, qui ont une orbite elliptique très allongée, avec le Soleil pour foyer et dont le point le plus éloigné du Soleil (l'aphélie) se trouve très loin, bien au-delà de l'orbite de Pluton.

A bientôt...

A. JADOT

*N.B. Ces informations seront plus développées à l'occasion d'un exposé accompagné de quelques projections qui sera fait à Châtel le **jeudi 30 décembre** prochain, à la salle La Châtellanne (sous la place du Parking), à 17 h 45. Pour confirmation, consulter le programme au tableau d'affichage de l'Office du tourisme.*

# CONVOCAATION

Cher adhérent, chère adhérente,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE** qui se tiendra à CHÂTEL, salle LA CHÂTELAINE (parking municipal), place de l'Eglise,

**le mardi 28 décembre 1999 à 18 h**

(ouverture des portes dès 17 h 30)

## ORDRE DU JOUR

- Rapport moral du président
- Rapport financier et rapport du contrôleur aux comptes
- Montant de la cotisation 2000 (cent dix francs)
- Election de nouveaux membres au Conseil d'administration
- Questions diverses : elles porteront sur les grands événements de l'année, en présence – éventuellement, selon ses disponibilités – de **M. le Maire de CHÂTEL**.

Dans le cas où vous ne pourriez assister à cette assemblée générale, nous vous demandons :

- soit de confier le **pouvoir** ci-joint à un adhérent de votre choix assistant lui-même à l'assemblée générale, en mentionnant son nom,
- soit de le retourner à l'association, B.P. 34, 74390 CHÂTEL, avant le 23.12.99. Il sera alors considéré comme un vote d'approbation des résolutions proposées, qui sont les suivantes : (voir au dos) .../...

## POUVOIR

Je, soussigné, M. ou Mme ..... N° de carte de membre : .....

Résidence à Châtel : .....

Membre actif de l'**ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHÂTEL**, donne **pouvoir** pour moi et en mon nom à :

M. .... ou à défaut à M. ....

de me représenter à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra à Châtel :

**le mardi 28 décembre 1999 à 18 h**  
**salle LA CHÂTELAINE (parking municipal), place de l'Eglise**

Fait à : ..... le : ..... Signature :

(La signature sera précédée de la mention **manuscrite** « BON POUR POUVOIR »)

NOTA : ouverture des portes dès 17 h 30 (pointage et encaissement des cotisations).

## APPEL DE LA COTISATION 2000 (110 F)

La cotisation est désormais appelée **UNE SEULE FOIS** dans l'année, à réception de ce document et jusqu'à la fin du mois de mars. Si vous n'avez pas déjà renouvelé votre cotisation, **nous vous invitons à utiliser ce document pour :**

- effectuer votre règlement lors de l'assemblée générale (1), en le remettant **rempli** à l'entrée de la salle ;
- nous faire parvenir votre règlement (1), **si vous ne pouvez assister à l'assemblée générale**.

Dans tous les cas, il nous sera nécessaire pour la mise à jour de notre fichier comptable.

M. ou Mme ..... N° de votre carte de membre : .....

Nom de votre résidence à Châtel : .....

règle : par **chèque bancaire** (1) - par **chèque postal** (1)

le montant de ma cotisation pour 2000 (110 F) que je remets au trésorier ou que j'adresse à l'association, B.P. 34, 74390 CHÂTEL.

(1) Rayer les mentions inutiles.

**RÉSOLUTION 1 :** L'assemblée, après en avoir entendu l'exposé, **approuve le rapport moral** du président.

**RÉSOLUTION 2 :** l'assemblée, après avoir entendu le **rapport financier** et le **rapport** du contrôleur aux comptes, donne quitus au trésorier pour sa gestion.

**RÉSOLUTION 3 :** les candidats au poste d'administrateur qui ont fait acte de candidature par écrit sont élus à la majorité des voix.

La cotisation pour 2000 **est fixée à 110 F**. Nos membres qui, à l'occasion de l'assemblée générale, désireraient se mettre à jour de leur cotisation pourront le faire à l'entrée de la salle, en réglant autant que possible par chèque bancaire ou postal. Nous vous remettrons votre nouvelle carte de membre actif 2000, qui annule et remplace celle de 1999.

Ceux qui ne pourraient assister à l'assemblée générale pourront utiliser le **bulletin d'appel de cotisation** et l'adresser à la **B.P. 34, 74390 CHÂTEL**. Dès que nous aurons enregistré votre règlement, nous vous adresserons votre carte de membre actif pour l'année 2000.

Nous comptons vivement sur votre présence et vous prions d'agréer, cher adhérent, chère adhérente, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président

<b>SITUATION FINANCIÈRE</b>	
BILAN ESTIMATIF PROVISOIRE	
<b>TOTAL RECETTES</b> .....	<b>67 742 F</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b> .....	<b>67 308 F</b>
Résultat exercice 98/99 .....	<b>+ 434 F</b>
Il ne sera valable qu'après approbation par le contrôleur aux comptes. Le résultat ci-dessus tient compte des dépenses réelles enregistrées au 30.09.99 et des dépenses à prévoir jusqu'à la fin de l'exercice. Il ne sera définitif qu'à la clôture des comptes, le 30.11.99.	
<b>SITUATION DES COMPTES</b>	
Solde au 15.12.98 .....	<b>2 678 F</b>
Total dépenses au 30.09.99	<b>49 358 F</b>
Dépenses à prévoir (15.12.99)	<b>17 950 F</b>
Total recettes .....	<b>67 742 F</b>
Solde au 15.12.99 (estimé) ....	<b>3 112 F</b>
<b>P.M.</b>	
SICAV .....	<b>30 358 F</b>
Carnet Epargne (estimé au 30.09.99)	<b>25 797 F</b>
Total .....	<b>56 155 F</b>
Le trésorier	

## BULLETIN DE PRÉSENCE

(à remettre à l'entrée de la salle)

M. ou Mme ..... N° de carte de membre : .....

Nom de votre résidence à CHÂTEL : .....

**PARTICIPE à l'assemblée générale ordinaire  
de l'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHÂTEL**

**le mardi 28 décembre 1999 à 18 h  
salle LA CHÂTELAINE (parking municipal), place de l'Eglise**

NOTA : Ouverture des portes dès 17 h 30 (pointage et encaissement des cotisations)

Signature

**NOTA : CE BULLETIN TIENDRA LIEU D'ÉMARGEMENT ET ÉVITERA AINSI TOUTE ATTENTE A L'ENTRÉE DE LA SALLE. MUNISSEZ-VOUS DE VOTRE CARTE DE MEMBRE.**

## ***VOTRE ATTENTION ! Nous vous conseillons...***

### **Si vous participez à l'assemblée générale,**

- de remplir – dès à présent – le « bulletin de présence » (ci-dessus). Il vous sera demandé à l'entrée de la salle. De plus, cela vous évitera une attente inutile.
- de remplir – dès à présent – le bulletin « appel de cotisation 2000 » (au dos) et de préparer le moyen de paiement que vous avez choisi.

### **Si vous ne participez pas à l'assemblée générale,**

- remplissez dès à présent le « pouvoir » (voir au dos) et veuillez nous le faire parvenir à l'adresse habituelle avant le 23.12.99. Vous pouvez également le remettre à un adhérent de votre choix.
- remplissez également le bulletin « appel de cotisation 2000 » et veuillez nous le faire parvenir à l'adresse habituelle accompagné du moyen de paiement de votre choix.

*Nous vous remercions par avance.*

*Le bureau*